

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 24 janvier 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-001

ATTRIBUTION DE MARCHÉ – RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil d'administration que la collectivité a lancé, conformément au Code des Marchés Publics, une procédure adaptée pour l'attribution du marché pour la réalisation de l'étude de schéma directeur d'assainissement.

Le montant des travaux est prévu au budget primitif de l'année 2023.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site des Marchés Publics, via la plateforme sécurisée de dématérialisation.

A l'issue de la date et heure limites de remise des offres, le jeudi 22 décembre 2022 à 12 heures, un cabinet d'études a déposé une offre.

La commission Travaux s'est réunie le mercredi 04 janvier 2023 pour ouvrir, enregistrer et analyser les dossiers des entreprises en présence du Bureau d'Études BEAUR de Romans-Sur-Isère suivant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle les critères et sous-critères de sélection des offres et leur pondération, à savoir :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 – Prix des études (note = (prix le plus bas / prix de l'offre) x 30)	30 %
Critère 2 – Valeur technique sur la base du mémoire technique et répartie comme suit :	70 % dont
– Qualité de l'équipe de projet affectée au marché	30 %
– Qualité de la méthodologie proposée des différentes phases d'étude	10 %
– Pertinence du planning présenté dans l'offre	10 %
– Pertinence des engagements – Concertation - Communication	5 %
– Pertinence des engagements – Qualité des prestations et disponibilité	5 %
– Pertinence des justificatifs techniques et financier de la rémunération	5 %
proposée	
– Pertinence de la démarche – Inscription du projet dans une démarche de développement durable	5 %

Aussi, après avoir étudié l'offre, le pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 1 du Code des Marchés Publics, de proposer l'attribution du marché pour la **RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT** au bureau d'études

NALDÉO SAS

Sise à MONTÉLIMAR 26203 – 130 route de Châteauneuf – CS 50118
Siret 319 242 731 00309

pour un montant hors taxe de 65 259.96 euros soit 78 311.95 euros toutes taxes comprises

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le marché et de l'autoriser à signer toutes les pièces inhérentes au marché.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Suite de la délibération n° 23-00A - Conseil d'administration d'assainissement du 24 janvier 2023 - 18 h 00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

- **APPROUVE** l'attribution du marché pour la réalisation de l'étude de schéma directeur d'assainissement à

NALDÉO SAS

**Sise à MONTÉLIMAR 26203 – 130 route de Châteauneuf – CS 50118
Sire t 319 242 731 00309**

**pour un montant hors taxe de 65 259.96 euros soit 78 311.95 euros toutes taxes comprises
(soixante-cinq mille deux cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes hors taxe soit
soixante-dix-huit mille trois cent onze euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes
comprises)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que tous les documents s'y rapportant,

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au bureau d'études NALDÉO pour commande et exécution, au Bureau d'Études BEAUR ainsi qu'au comptable des Finances Publiques pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL -MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CODATO

Absent(s) : MME CODATO – M. ROUX – M. MONTCHAUD

Secrétaire de Séance : MME MARTINELLO

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Eric CUER.



Le secrétaire de séance,